

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle polyvalente de Montagrier, sur la convocation qui leur a été adressée le jeudi dix-sept juin par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de présents : 18
 Nombre de votants : 20

Abstention : -
 Pour : 20
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 30 juin 2021					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel		x		
BALABEAU	Jérôme	x			
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent	x			
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise		x	Jean-Claude JUGE	
DEGLANE	Christine		x		
DEVARS	Pascal	x			
DUCROCQ	Corinne		x	Francis LAFAYE	
FAURE	Michèle				
HERMAN	Nadine	x			
JOUEN	Pascal		x		
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick				
LAMONERIE	Bruno		x		
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain	x			
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre	x			
RAYNAUD	Michel				
SAUTREAU	Jean-Michel				
SAVOYE	Gérard		x		
SEDAN	Annie		x		
		18	8	2	0

Secrétaire de séance : Pascal MECHINEAU

Objet : Illustration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT

AR PREFECTURE

024-200068260-20210630-2021063015-DE
 Regu le 05/07/2021

Objet : Illustration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT

Le Président rappelle que la forme du futur document du SCoT impactera le fond, c'est pourquoi il s'avère nécessaire de rendre le document du PAS le plus accessible, notamment auprès du public.

Pour cela, et afin que les habitants, les élus et les acteurs socio-professionnels du Périgord Vert saisissent bien les enjeux du territoire et le projet politique qui y répond, le syndicat du SCoT va utiliser plusieurs médias autres que le média écrit (vidéos notamment).

Pour le média écrit (le document papier du PAS), il s'avère nécessaire de le rendre attrayant et facilement mémorisable à l'aide de saynètes d'illustration qui vont appuyer le texte et le rendre plus intelligible.

Une demande de devis a donc été réalisée (article R.2122-8 du code des marchés publics) et l'infographiste NNNN propose d'illustrer ainsi le PAS avec 17 saynètes pour un montant de 2 500 euros HT. Ce travail se ferait en partenariat avec le bureau d'études mandataire de la réalisation du SCoT, CAIRN Territoires sur les deux parties du PAS : le récit et le scénario.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de :

- Approuver ce devis et autoriser le Président à le signer et engager la dépense correspondante.
- Inscrire cette dépense sur l'opération SCoT en section d'investissement.



Le Président,
Francis LAFAYE

Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture

Pour copie conforme,

Publié et Affiché le

AR PREFECTURE

024-200068260-20210630-2021063015-DE
Regu le 05/07/2021